

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220903

L'an deux mil vingt-deux, le 22 septembre à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation
12 septembre 2022

Date d'affichage
12 septembre 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 29
Votants : 37

Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan
M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à Marc MERCIER
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Jean-Luc CHABILLANT
M. GREMIILON Patrick donne pouvoir à Candy RENARD
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Éléonora STERBA
M. MORIN Sébastien
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Aris GUIBERT
M. PLUT Jean-Claude
M. POTTIER Louis
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean-Pierre MARIAIS
Mme MENU Catherine donne pouvoir à Françoise HAUSSON
Mme PRIEUR Sergine

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : BATIMENT COWORKING DE BESSE SUR BRAYE
 ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Vu la délibération n°20220501 du 18 mai 2022, déclarant sans suite la consultation relative aux marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment coworking à Bessé-sur-Braye,

Vu le travail et l'avis des commissions Economie-Emploi / Voirie-Travaux bâtiments / Aménagement du territoire-Mobilité et Transports, réunies le 22 juin 2022,

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation de ce bâtiment, situé rue du 11 novembre 1918 à Bessé-sur-Braye (aménagement intérieur et accessibilité PMR).

Suite à la déclaration sans suite de la première consultation, les services communautaires ont retravaillé le cahier des charges avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Il en ressort notamment que des travaux seront réalisés en régie par les agents techniques communautaires. Également, les lots Gros Œuvre et Charpente-Couverture, seront consultés sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique. Pour les autres corps d'état, une

consultation a été lancée le 4 août 2022, comprenant trois lots. La date limite de remise des offres était fixée au 26 août 2022.

Monsieur le Président présente les offres reçues :

Lot n°1 - Plâtrerie Faux-plafonds

Absence d'offre reçue

Lot n°2 - Electricité

Absence d'offre reçue

Lot n°3 - Revêtement des sols souples

N° Pli	Nom du candidat	CP Ville	Offre HT
1	SRS - Société Revêtements de Sols	41000 BLOIS	16 296 ,00 €

Sur proposition de la commission d'Appel d'Offres du 1^{er} septembre 2022 et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché de travaux pour le lot n° 3 (Revêtement des sols souples) à l'entreprise SRS - Société Revêtements de Sols (41000 BLOIS) pour un montant de 16 296,00€ HT, soit 19 555,20 € TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution afférents,
- **DE DECLARER** infructueux le lot n° 1 (Plâtrerie Faux-plafonds) et le lot n°2 (Electricité) considérant l'absence d'offre reçue.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 23 septembre 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
420 SAINT-CALAIS